

PROCES-VERBAL DE CONSTAT SUR INTERNET

ETUDE

Estelle PONS

Sarah MERGUI

Huissiers de Justice associés

20 rue de la République

69002 LYON

☎ : 04.78.37.39.18

☎ : 04.78.42.50.67

te web : <https://www.huissier-pons-mergui.fr/>

LE : LUNDI TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF

Heure de début des opérations sur Internet : 18 heures 50

Heure de fin des opérations sur Internet : 19 heures 15

ET ENSUITE LE MARDI PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF

Heure de début des opérations sur Internet : 09 heures 00

Heure de fin des opérations sur Internet : 09 heures 20

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION

A LA DEMANDE DE :

1°/ **L'ORGANE**, Musée d'Art Contemporain, gérant notamment l'ERP muséal La Demeure du Chaos / Abode of Chaos, société à responsabilité limitée au capital de 1 820 000 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 438 100 380, dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Gérant en exercice y domicilié,

et

2°/ **GROUPE SERVEUR**, société par actions simplifiée au capital de 63 000 000 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 408 369 270, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président en exercice y domicilié,

et

3°/ **ARTPRICE.COM**, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 6 651 515,-Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 411 309 198, et dont le siège social est Domaine de la Source à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR, où elle est représentée par son Président du Conseil d'Administration en exercice y domicilié,

et

4°/ Monsieur **EHRMANN Thierry**, né le 13/03/1962 à Avignon (84), de nationalité Française, domicilié 17 rue de la République à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR.

Il nous a été préalablement exposé :

Que « La Demeure du Chaos » a été créée en 1999 par Thierry EHRMANN dans une propriété sise Domaine de la Source, 17 rue de la République à (69270) SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR,

Que le Musée L'ORGANE est aujourd'hui un musée d'art contemporain mondialement connu et dénommé par la presse « La Demeure du Chaos / Abode of Chaos », dicit le New-York Times,

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Honoraires (Art L444-1)	
Rémunération libre	500,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	507,67
TVA (20,00 %)	101,53
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
Total TTC	624,09

Acte soumis à la taxe



Références : V – 9062
- PVINTERNET

Que le 30 septembre 2019, il a été publié sur le site Internet du GROUPE PROGRES SA, www.leprogres.fr, un article intitulé « La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans »,

Que les requérants ont entendu faire usage du droit de réponse prévu à l'article 6- IV de la loi LCEN du 21 juin 2004, et l'ont fait signifié par acte de notre ministère en date du 30/09/2019 à la société GROUPE PROGRES SA,

Que ce droit de réponse a été publié sur le site www.leprogres.fr,

Que pour préserver les droits et actions des requérants, on me requiert de procéder à toutes constatations utiles sur le site Internet www.leprogres.fr, et plus particulièrement à l'adresse suivante : <https://c.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/09/30/la-boulette-de-la-metropole-de-lyon-qui-envoie-visiter-la-demeure-du-chaos>

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je soussignée, Estelle PONS, Huissier de justice associé de la s.e.l.a.r.l "Estelle PONS - Sarah MERGUI Huissiers de justice associés", titulaire d'un Office d'Huissier de Justice sis à la résidence de LYON (69002), 20 rue de la République,

Certifie m'être connectée ce jour, en mon Etude et à partir de 18 heures 50, sur le réseau Internet, depuis un poste informatique, à partir d'un modem intégré, en utilisant le logiciel de navigation Internet Explorer,

Certifie que mon Fournisseur Internet est la société à l'enseigne ORANGE,

Certifie que mon serveur DNS est le suivant : 192.168.1.5 avec suffixe FID2015.local , déterminé ce jour en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « ipconfig/all » ,

Certifie que mon ordinateur DELL Optiplex 3020 présente au moment de mes constatations l'adresse IP LAN suivante : 192.168.1.18 et l'adresse IP WAN suivante : 109.213.35.146,

Certifie que ledit logiciel est configuré pour ne pas utiliser de serveur proxy (la case de l'option « Ne jamais établir de connexion » est cochée dans la rubrique « Cliquez sur Paramètres si vous devez configurer un serveur proxy pour une connexion », accessible après avoir cliqué sur l'onglet « Connexions » de la rubrique « Options Internet » du « Panneau de configuration » du logiciel Windows XP,

Certifie avoir vidé, supprimé et effacé :

- la mémoire cache de mon ordinateur
- la corbeille de mon ordinateur
- les cookies pouvant s'y trouver
- l'historique de navigation et les téléchargements
- les connexions actives

- les données de site web hors connexion
- les préférences de site

Certifie que l'ordinateur ne contenait aucune disquette, CD-ROM, clé USB ou autre support de mémoire amovible de ce type,

Certifie avoir synchronisé la date et l'heure de l'ordinateur via la fonction « ajuster la date/l'heure » prévue à cet effet , visible via clic droit sur la date sise en pied de page à gauche sur mon « bureau » d'ordinateur,

Certifie que le paramétrage de résolution de mon écran est 1920 x 1080 pixels, déterminé en me rendant dans « panneau de configuration » puis « tous les panneaux de configuration » puis « affichage » puis « résolution d'écran » ,

Certifie que mon ordinateur est protégé par un antivirus spécifique dédié à cette fin dénommé « Protection Sophos » et dont les dernières vérifications pour les mises à jours datent du 30/09/2019 à 18 heures 45,

Certifie que les impressions de capture d'écran ont été réalisées sur une imprimante de marque TOSHIBA modèle ES3005AC se trouvant dans l'Etude en utilisant la touche « Impr écran » de mon clavier d'ordinateur et en utilisant l'option « coller » sur des Pages Word vierges,

Les codes sources des sites internet visités sont édités au fur et à mesure des constatations, et resteront annexées à l'Original du présent procès-verbal de constat.

Puis je procède aux constatations et copies d'écran suivantes :

Dans la barre d'adresse horizontale du navigateur, prévue à cet effet, j'entre l'adresse url suivante : <https://c.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/09/30/la-boulette-de-la-metropole-de-lyon-qui-envoie-visiter-la-demeure-du-chaos>.

(Document 1)

J'obtiens la page afférente contenant un article intitulé « La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans ».

(Document 2 sur 12 pages)

Sous ledit article, on peut notamment lire un paragraphe intitulé « LA REPONSE DE THIERRY HERMANN » ainsi libellé :

« LA REPONSE DE THIERRY HERMANN

Thierry Hermann le fondateur de la Demeure du Chaos n'aura pas été long à réagir à cette polémique. Et dans un droit de réponse qu'il a fait parvenir dans l'après-mid, il estime qu'il n'est en rien hors la loi. Voici son point de vue.

« Vous présentez à tort La Demeure du Chaos, comme faisant l'unanimité contre elle alors qu'en réalité, le corpus d'œuvres d'art que j'ai réalisées depuis 20 ans, n'est en rien. La déconstruction d'une maison en pierres dorées, encore moins un relais de diligence mais bel et bien un Musée d'Art Contemporain connu dans le monde entier. Dans cet article, vous reproduisez les propos de Monsieur Pierre Curtelin qui me décrit comme une personne « hors la loi » par le fait que je n'aurais pas exécuté les termes du jugement de la Cour d'Appel de Grenoble. Je tiens à vous indiquer que je ne suis pas hors la loi et vous communique les principales procédures diligentées contre d'une part M. Pierre Curtelin, représentant la Commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or, d'autre part l'État Français.

En effet, voici les procédures en cours devant la Cour d'Appel de Grenoble :

- 4 requêtes en contestation de titres de recouvrement (titre de perception, mise en demeure de payer) déposées le 31 janvier 2019, 17 juillet 2019, 11 septembre 2019 et 20 septembre 2019 au titre de l'article 711 du CPP,
- Une plainte avec constitution de partie civile pour escroquerie au jugement, sur le fondement de l'article 313-1 du Code Pénal, déposée le 31/05/17, devant M. Le Doyen des Juges d'instruction de Paris,
- Une plainte pour concussion, sur le fondement des articles L465-3-2, L465-1 du code monétaire et financier et 432-10 du code pénal déposée le 26/09/2019, au Parquet de Lyon, suivie d'une constitution de partie civile, selon les règles du CPP,
- Recours accepté devant le Haut Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies réalisé le 21 novembre 2017 de Thierry Ehrmann contre l'État Français.» ».

(Document 2 pages 5 et 6)

Je clique sur l'onglet « Informations légales » visible en bas de page, et j'obtiens la page <https://www.leprogres.fr/espace-client/mentions-legales>.

(Document 3 sur 2 pages)

Je détermine ensuite l'adresse IP du site visité en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « ping www.leprogres.fr ».

Je détermine ensuite le chemin ayant permis d'aboutir au site en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « tracert www.leprogres.fr ».

Puis il est procédé définitivement à la fermeture de mon Navigateur précisant que pour ce faire j'utilise la fonction prévue à cet effet ainsi représentée :



Et ensuite, le PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF, certifie m'être connectée ce en mon Etude et à partir de 09 heures 00, sur le réseau Internet, depuis un poste informatique, à partir d'un modem intégré, en utilisant le logiciel de navigation Internet Explorer,

Certifie que mon Fournisseur Internet est la société à l'enseigne ORANGE,

Certifie que mon serveur DNS est le suivant : 192.168.1.5 avec suffixe FID2015.local , déterminé ce jour en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « ipconfig/all » ,

Certifie que mon ordinateur DELL Optiplex 3020 présente au moment de mes constatations l'adresse IP LAN suivante : 192.168.1.18 et l'adresse IP WAN suivante : 109.213.35.146,

Certifie que ledit logiciel est configuré pour ne pas utiliser de serveur proxy (la case de l'option « Ne jamais établir de connexion » est cochée dans la rubrique « Cliquez sur Paramètres si vous devez configurer un serveur proxy pour une connexion » , accessible après avoir cliqué sur l'onglet « Connexions » de la rubrique « Options Internet » du « Panneau de configuration » du logiciel Windows XP ,

Certifie avoir vidé, supprimé et effacé :

- la mémoire cache de mon ordinateur
- la corbeille de mon ordinateur
- les cookies pouvant s'y trouver
- l'historique de navigation et les téléchargements
- les connexions actives
- les données de site web hors connexion
- les préférences de site

Certifie que l'ordinateur ne contenait aucune disquette, CD-ROM, clé USB ou autre support de mémoire amovible de ce type,

Certifie avoir synchronisé la date et l'heure de l'ordinateur via la fonction « ajuster la date/l'heure » prévue à cet effet , visible via clic droit sur la date sise en pied de page à gauche sur mon « bureau » d'ordinateur,

Certifie que le paramétrage de résolution de mon écran est 1920 x 1080 pixels, déterminé en me rendant dans « panneau de configuration » puis « tous les panneaux de configuration » puis « affichage » puis « résolution d'écran » ,

Certifie que mon ordinateur est protégé par un antivirus spécifique dédié à cette fin dénommé « Protection Sophos » et dont les dernières vérifications pour les mises à jours datent du 01/10/2019 à 09 heures 05,

Certifie que les impressions de capture d'écran ont été réalisées sur une imprimante de marque TOSHIBA modèle ES3005AC se trouvant dans l'Etude en utilisant la touche « Impr écran » de mon clavier d'ordinateur et en utilisant l'option « coller » sur des Pages Word vierges,

Les codes sources des sites internet visités sont édités au fur et à mesure des constatations, et resteront annexées à l'Original du présent procès-verbal de constat.

Puis je procède aux constatations et copies d'écran suivantes :

Dans la barre d'adresse horizontale du navigateur, prévue à cet effet, j'entre l'adresse url suivante : <https://c.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/09/30/la-boulette-de-la-metropole-de-lyon-qui-envoie-visiter-la-demeure-du-chaos>.

(Document 4)

J'obtiens la page afférente contenant un article intitulé « La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans ».

(Document 5 sur 8 pages)

Sous ledit article, on peut notamment lire un paragraphe intitulé « LA REPONSE DE THIERRY EHRMANN » ainsi libellé :

« LA REPONSE DE THIERRY EHRMANN

Thierry Ehrmann le fondateur de la Demeure du Chaos n'aura pas été long à réagir à cette polémique. Et dans un droit de réponse qu'il a fait parvenir dans l'après-midi, il estime qu'il n'est en rien hors la loi. Voici son point de vue.

« Vous présentez à tort La Demeure du Chaos, comme faisant l'unanimité contre elle alors qu'en réalité, le corpus d'œuvres d'art que j'ai réalisées depuis 20 ans, n'est en rien. La déconstruction d'une maison en pierres dorées, encore moins un relais de diligence mais bel et bien un Musée d'Art Contemporain connu dans le monde entier. Dans cet article, vous reproduisez les propos de Monsieur Pierre Curtelin qui me décrit comme une personne « hors la loi » par le fait que je n'aurais pas exécuté les termes du jugement de la Cour d'Appel de Grenoble. Je tiens à vous indiquer que je ne suis pas hors la loi et vous communique les principales procédures diligentées contre d'une part M. Pierre Curtelin, représentant la Commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or, d'autre part l'État Français.

En effet, voici les procédures en cours devant la Cour d'Appel de Grenoble :

- 4 requêtes en contestation de titres de recouvrement (titre de perception, mise en demeure de payer) déposées le 31 janvier 2019, 17 juillet 2019, 11 septembre 2019 et 20 septembre 2019 au titre de l'article 711 du CPP,
- Une plainte avec constitution de partie civile pour escroquerie au jugement, sur le fondement de l'article 313-1 du Code Pénal, déposée le 31/05/17, devant M. Le Doyen des Juges d'instruction de Paris,
- Une plainte pour concussion, sur le fondement des articles L465-3-2, L465-1 du code monétaire et financier et 432-10 du code pénal déposée le 26/09/2019, au Parquet de Lyon, suivie d'une constitution de partie civile, selon les règles du CPP,
- Recours accepté devant le Haut Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies réalisé le 21 novembre 2017 de Thierry Ehrmann contre l'État Français.» ».

(Document 2 pages 6 et 6)

Je détermine ensuite l'adresse IP du site visité en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « ping www.leprogres.fr ».

Je détermine ensuite le chemin ayant permis d'aboutir au site en tapant « cmd » dans la fenêtre « rechercher » du menu « démarrer » puis les termes « tracert www.leprogres.fr ».

Puis il est procédé définitivement à la fermeture de mon Navigateur précisant que pour ce faire j'utilise la fonction prévue à cet effet ainsi représentée :



_____000_____

Mes opérations terminées, et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de Constat sur Internet pour servir et valoir ce que de droit, établi sur sept pages outre cinq documents et impressions écrans édités au fur et à mesure de mes constatations.

Estelle PONS



Internet Explorer browser interface showing the address bar with the URL: https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#spz=1569662836696. The page title is "Google". The browser toolbar includes "Fichier", "Edition", "Affichage", "Favoris", and "Outils". A "Rechercher..." search bar is visible. A "Connexion" button is located in the top right corner of the browser window.



Recherche Google

J'ai de la chance

Découvrez Versailles comme si vous y étiez avec Google



Rappel concernant les règles de confidentialité de Google

ME LE RAPPELER PLUS TARD

CONSULTER MAINTENANT

France

Publicité

Entreprise

À propos

Comment fonctionne la recherche

G





LINDA LEE HOPKINS
MER. 2 OCTOBRE – 19H30



GOURMET BAR by Novotel

LE PROGRES / RHONE - LYON METROPOLE / LYON

Journal en numérique

RÉSERVER

Nos services

Lundi 30 septembre 2019



Offrez-vous l'Elite.

RHÔNE - POLITIQUE

La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans

Le maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or s'est offusqué ce lundi matin de la présence du "musée", avec lequel elle est en conflit depuis 20 ans, dans la programmation officielle des Journées du patrimoine.

Vu 11.603 fois | Le 30/09/2019 à 11:24 | mis à jour à 18:05 | Réagir (15)



VOUS AVEZ AIMÉ CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE!



ENVOYER À UN AMI



IMPRIMER



RHÔNE - POLITIQUE

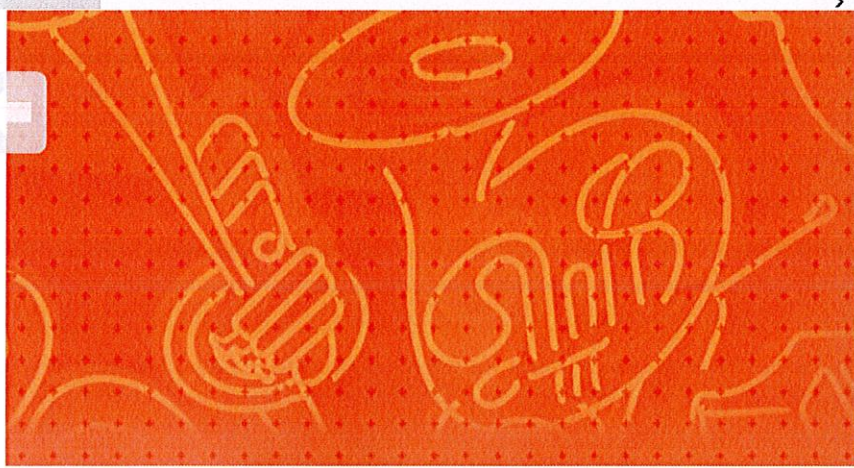
La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans

Le maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or s'est offusqué ce lundi matin de la présence du "musée", avec lequel elle est en conflit depuis 20 ans, dans la programmation officielle des Journées du patrimoine.

Vu 11603 fois | Le 30/09/2019 à 11:24 | mis à jour à 18:05 | Réagir (15)



La Demeure du Chaos, « musée » cataclysmique à ciel ouvert est située en plein centre de Saint-Romain-au-Mont-d'Or. L'ancien relais de poste du XVIIIe a été entièrement déconstruit depuis 2003 par son propriétaire Thierry Ehrmann qui accueille plus de 100 000 visiteurs par an. Photo d'archives Progres/Jean-Marc CHILIGNON



VOUS AVEZ AIMÉ CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !

Tweeter

Partager sur Facebook

Envoyer à un ami

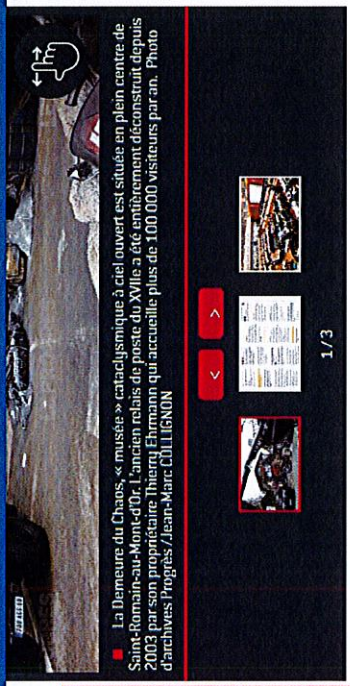
Imprimer



L'État paye vos Panneaux.

Grâce au plan d'Etat 2019, ne payez plus de factures d'électricité !





La Demeure du Chaos, « musée » archéologique à ciel ouvert est située en plein centre de Saint-Romain-au-Mont-d'Or. L'ancien relais de poste du XVIIe a été entièrement déconstruit depuis 2002 par un propriétaire Thierry Fournier qui accueille plus de 1000 000 visiteurs par an. Photo d'archives / Jean-Pierre COLLIGNON



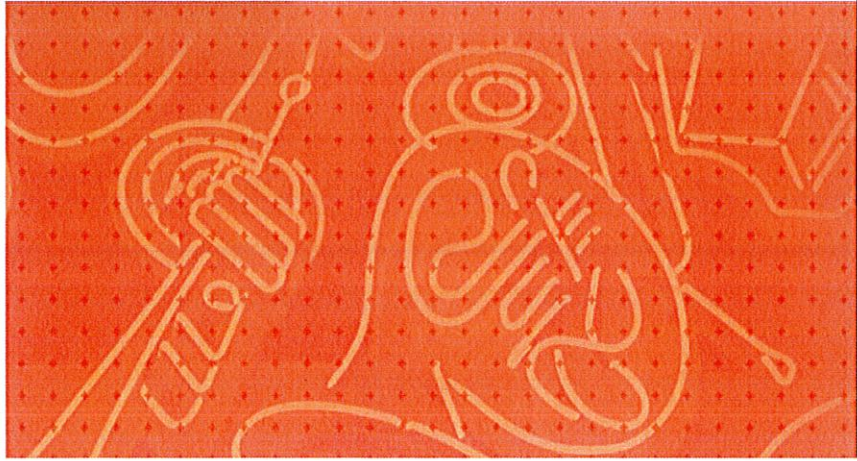
1 / 3

LECTURE ZEN

La mention de la « Demeure du Chaos », musée d'art contemporain à ciel ouvert, dans le programme officiel de la Métropole de Lyon, pour les Journées du patrimoine des 21 et 22 septembre derniers, n'a pas été du goût de tous les habitants de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Le maire de cette commune de 1.200 habitants, Pierre Curtein, a fait part, au conseil de la Métropole, ce lundi matin, de « l'incompréhension » de ses concitoyens à propos de « cette maison du Chaos qui sévit au milieu du village depuis 1999 ».

PUBLICITE



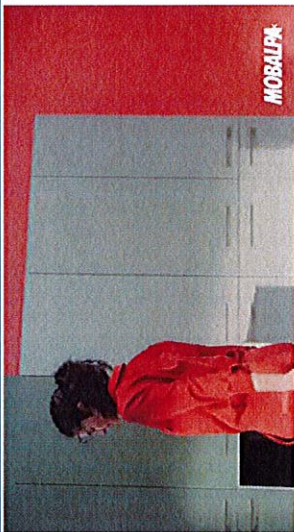
factures d'électricité !

Tags de l'article
 RHÔNE - LYON METROPOLE LYON
 RHÔNE 69 ACTU 69
 FAITS-DIVERS - JUSTICE POLITIQUE
 ACTUALITÉ A LA UNE RHÔNE ACTU
 DERNIERES MINUTES A LA UNE
 RHÔNE - VAL DE SAÔNE
 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR INSOLITE

A LIRE AUSSI

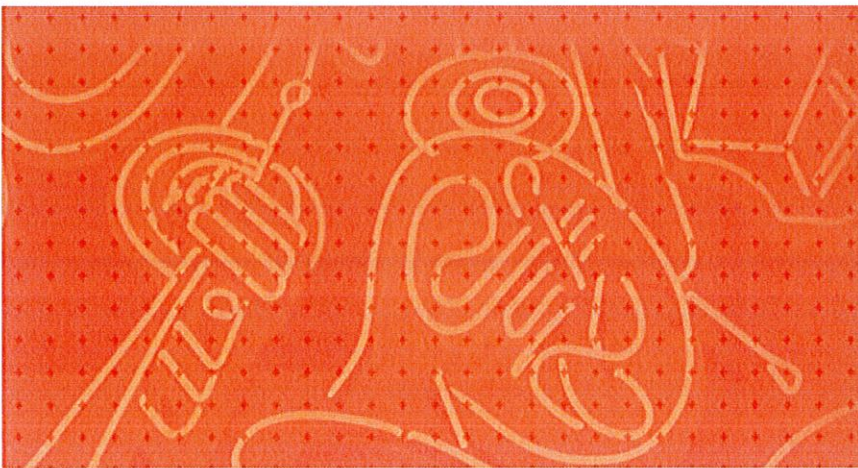
Bosch Smart Home
Achetez votre caméra intérieure Bosch 360° moins cher avec Orange





mebald invented by Tazas

LECTURE ZEN



Le Progrès
Les propriétés magiques de l'eau dans les cosmétiques
 Outbrain

DANS LA MÊME RUBRIQUE
 L'ÉCOLOGIE
 MOIS DE SEPTEMBRE
OFFERT

RHÔNE
 Pubs au sol à Lyon : pourquoi y en a-t-il encore sur les trottoirs lyonnais ?
RHÔNE
 Patrimoine : le PER, nouveau plan d'épargne retraite
RHÔNE
 Des Ouigo entre Lyon centre et Paris centre en 2020

TOUS LES ARTICLES

« Hors la loi »
« Vous avez mis en valeur une personne hors la loi ! » a-t-il lâché, avant de rappeler que « la métamorphose, sans permis de construire » de l'ancienne maison en pierres dorées, « a été faite en contradiction avec les règles du plan local d'urbanisme » voté ... dans cette même enceinte.
« Il faut respecter les élus que nous sommes ! » a également lâché Pierre Curtelin, avant d'en appeler à l'aide du président de la Métropole. Car « les décisions de justice qui ont condamné le propriétaire à remettre les lieux en l'état, sous astreinte, aujourd'hui évaluée à 850.000 euros » ne sont pas respectées, explique le maire de Saint-Romain.
Pire, « le propriétaire fait de la provocation en continuant de commander de nouveaux éléments » poursuit l'élu.

« Erreur des services »



LECTURE ZEN

« Erreur des services »
 S'agissant du programme officiel, « c'est une erreur des services de la Métropole », lui répond David Kimelfeld, dans ses petits souliers. Le président de la Métropole précise par ailleurs en avoir appelé au Préfet pour le volet judiciaire et les règles applicables à un établissement recevant du public.

LA RÉPONSE DE THIERRY HERMANN

Thierry Hermann le fondateur de la Demeure du Chaos n'aura pas été long à réagir à cette polémique. Et dans un droit de réponse qu'il a fait parvenir dans l'après-midi, il estime qu'il n'est en rien hors la loi. Voici son point de vue.

« Vous présentez à tort La Demeure du Chaos, comme faisant l'unanimité contre elle alors qu'en réalité, le corpus d'œuvres d'art que j'ai réalisées depuis 20 ans, n'est en rien la déconstruction d'une maison en pierres dorées, encore moins un relais de diligence mais bel et bien un Musée d'Art Contemporain connu dans le monde entier. Dans cet article, vous reproduisez les propos de Monsieur Pierre Curtelin qui me décrit comme une personne « hors la loi » par le fait que je n'aurais pas exécuté les termes du jugement de la Cour d'Appel de Grenoble. Je tiens à vous indiquer que je ne suis pas hors la loi et vous communique les principales procédures diligentées contre d'une part M. Pierre Curtelin, représentant la Commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or, d'autre part l'État Français. En effet, voici les procédures en cours devant la Cour d'Appel de Grenoble :



Damien Seguin, 1^{er} skipper handisport en IMCCA, est 100% entouré par le Groupe APICIL

#GoDamien
 apicil.com

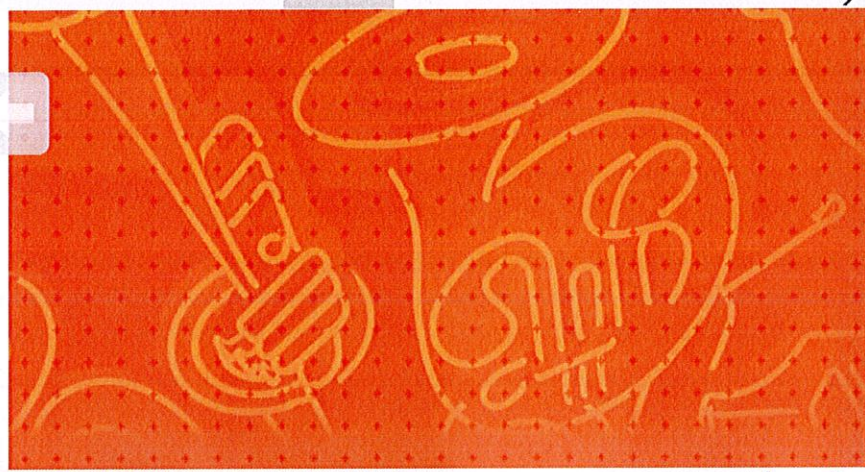


Newsletters

Chaque matin, recevez toute l'actualité de votre département par mail.

Inscrivez-vous gratuitement

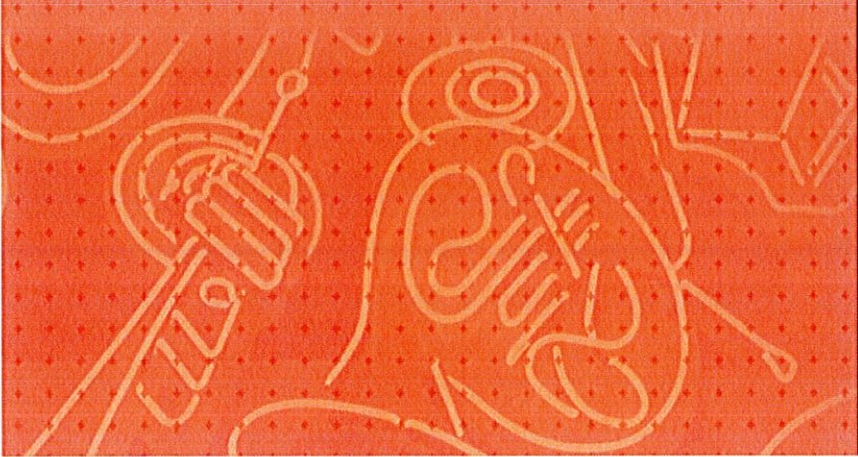
LES BONNES TABLES LYONNAISES DU PROGRÈS



moins un relais de diligence mais bel et bien un Musée d'Art Contemporain connu dans le monde entier. Dans cet article, vous reproduisez les propos de Monsieur Pierre Curtelin qui me décrit comme une personne « hors la loi » par le fait que je n'aurais pas exécuté les termes du jugement de la Cour d'Appel de Grenoble. Je tiens à vous indiquer que je ne suis pas hors la loi et vous communique les principales procédures diligentes contre d'une part M. Pierre Curtelin, représentant la Commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or, d'autre part l'État Français.

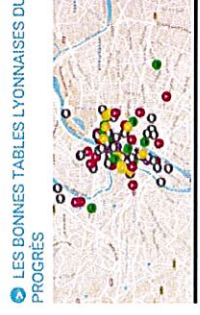
En effet, voici les procédures en cours devant la Cour d'Appel de Grenoble :

- 4 requêtes en contestation de titres de recouvrement [titre de perception, mise en demeure de payer] déposées le 31 janvier 2019, 17 juillet 2019, 11 septembre 2019 et 20 septembre 2019 au titre de l'article 711 du CPP,
- Une plainte avec constitution de partie civile pour escroquerie au jugement, sur Je fondement de l'article 313-1 du Code Pénal, déposée le 31/05/17, devant M. Le Doyen des Juges d'instruction de Paris,
- Une plainte pour concussion, sur Je fondement des articles L465-3-2, L465-1 du code monétaire et financier et 432-10 du code pénal déposée Je 26/09/2019, au Parquet de Lyon, suivie d'une constitution de partie civile, selon les règles du CPP,
- Recours accepté devant le Haut Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies réalisé le 21 novembre 2017 de Thierry Ehrmann contre l'État Français.»



Newsletters
Chaque matin, recevez toute l'actualité de votre département par mail.

Inscrivez-vous gratuitement



JOURNAL EN NUMERIQUE
Télécharger l'édition de
Lyon - Villeurbanne - Caluire

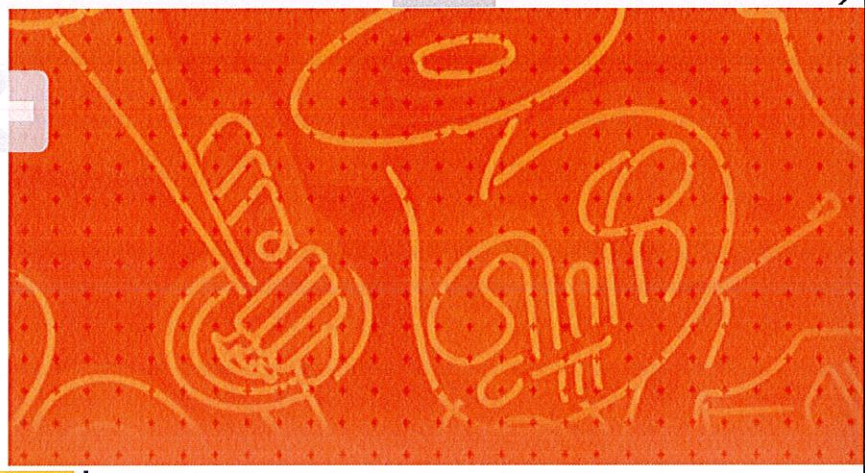
TÉLÉCHARGEZ VOTRE ÉDITION EN NUMÉRIQUE

Sophie MAJOU



de Lyon, suivie d'une constitution de partie civile, selon les règles du CPP,
 - Recours accepté devant le Haut Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies réalisé le 21 novembre 2017 de Thierry Ehrmann contre l'État Français. »

LECTURE ZEN



TÉLÉCHARGEZ VOTRE ÉDITION EN NUMÉRIQUE



A LIRE AUSSI

Sophie MAJOU



GMF



Pure Santé Info



Peugeot

Assurance habitation: les jeunes de -30ans bénéficient de -25% !
Cette invention oubliée soulage les douleurs articulaires
SUV PEUGEOT 2008, bénéficiez de la Prime Génération de 3



AUFEMININ

Retour en images sur la carrière de Jacques Chirac



MARIE FRANCE

Jacques Chirac, sa vie, ses femmes, ses enfants





LE PROGRES
SANTÉ. Pourquoi on ne se souvient plus de ses rêves



LE PROGRES
Loire. Le frelon asiatique, un avion de chasse qui attaque... industriel de...



LE PROGRES
AIN. Une vidéo accable un poulailler



Sponsorisé
CITROËN
 Reprise + 3 000 € : découvrez Citroën C4 Cactus



Sponsorisé
SECURITYSAVERS.ORG
 Cette astuce simplissime protégera votre ordinateur...

Tags : RHÔNE - LYON MÉTROPOLE - LYON - RHÔNE 69 - ACTU 69 - FAITS-DIVERS - JUSTICE - POLITIQUE - ACTUALITÉ - A LA UNE RHÔNE - ACTU - DERNIÈRES MINUTES - A LA UNE - RHÔNE - VAL DE SAÔNE - SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR - INSOLITE

Reproduction interdite - Vous avez une info ? Écrivez-nous : |prfilrouge@leprogres.fr

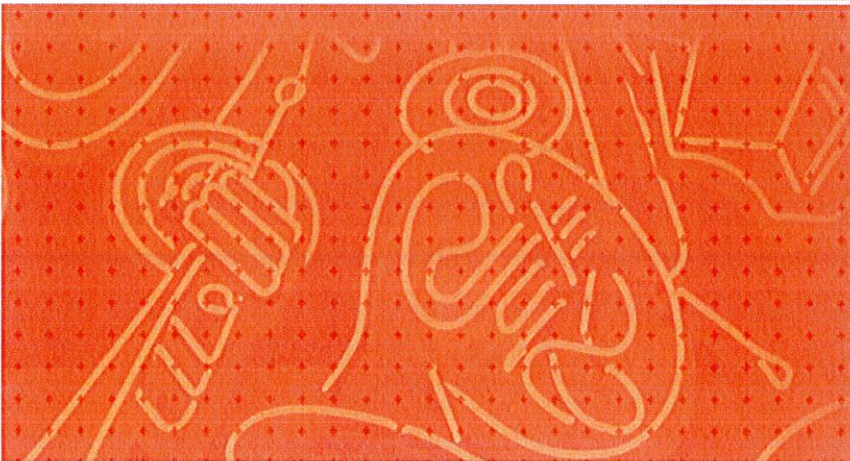
VOS COMMENTAIRES (15)

- RÉAGIR** **CHARTRE DE MODÉRATION**
- non? **Le 30.09.2019 | 13h59** **indif69** **SIGNALER UN ABUS**
 - Comment peut on appeler cela "de l'art"??? Comment peut on faire de la pub pour un hors la loi qui se moque des règlements depuis plusieurs années ??? **Le 30.09.2019 | 13h15** **noeyj862** **SIGNALER UN ABUS**

Comment le service responsable a pu indiquer cette déchèterie comme oeuvre d'art à



reproduction interdite - vous avez une intro ? écrivez-nous : iprimrouge@leprogres.fr



VOS COMMENTAIRES (15) **RÉAGIR** **CHARTRE DE MODÉRATION**

Le 30.09.2019 | 12h51 **SIGNALER UN ABUS**

vive la métropole moi j'aime bien la photo sur le mur en haut à droite de kad merad
 Le 30.09.2019 | 12h36 **SIGNALER UN ABUS**

Je trouve ce musée bien représentatif de ce qui c'est passé dans notre pays et dans d'autres.
 Le 30.09.2019 | 12h19 **SIGNALER UN ABUS**

Les procès ne sont pas encore terminés et il reste encore des recours donc le propriétaire ne doit encore rien, et pour le moment il reste encore non condamné. Une fois tout les recours la vous verrez bien qui a raison et qui a tort... Par contre je ne savais pas que c'était un ancien relais de poste. D'ailleurs j'avais vu qu'il y avait de la "pub" pour les journées du patrimoine, et je trouve que c'est dans le contexte d'œuvre contemporaine et pas dans le contexte ancien...
 Le 30.09.2019 | 12h10 **SIGNALER UN ABUS**



Surprenant
 Oui surprenant, car dans le monde de l'Art à l'étranger cette surprenante initiative fait le banc... J'en suis témoin.
 Sans polémique 100 000 visiteurs ce n'est pas rien. Emmanant mes invités, curieux, nous croisons et bavardons avec des artistes - parfois de renom - , des peuples, etc ou cela finira t'il? Si le droit Européen s'applique il semble que les élus seront déboutés, à suivre
 Le 30.09.2019 | 12h10 **SIGNALER UN ABUS**

SE CONNECTER
 Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe.

EMAIL

MOT DE PASSE

OK



SE CONNECTER

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe.

EMAIL

MOT DE PASSE

Rester connecté | [Mot de passe oublié](#)

OK



A LA UNE EN CE MOMENT



EN IMAGES
Ça s'est passé un 30 septembre... dans les années 50

17:00 vu 3272 fois



DISPARITION
Revivez la journée d'hommage à Jacques Chirac, des Invalides à Saint-Sulpice

17:10 vu 22146 fois



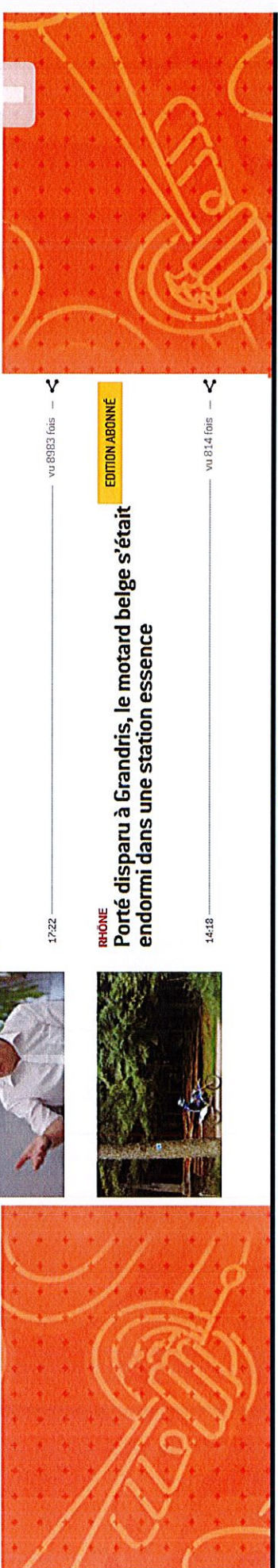
LOIRE
Le maire de Montbrison se fait injurier et cracher dessus en public

17:22 vu 8983 fois

RHÔNE

EDITION JAPONAIS





Le maire de Montbrison se fait injurier et cracher dessus en public



17:22 vu 8983 fois

Porté disparu à Grandris, le motard belge s'était endormi dans une station essence



14:18 vu 814 fois

EDITION ABONNÉ

AVIS DE DÉCÈS **ANNONCES**

libra memoria **lookkaz**

Le Progrès : histoire du journal
 Votre avis nous intéresse - devenez journaliste
 Archives antérieures à 2009
 Charte de modération des commentaires
 Foire aux questions (FAQ)

AUTRES SITES D'INFO RÉGIONALE

L'Alsace
 Le Bien Public
 Le Dauphiné Libéré
 Les Dernières Nouvelles d'Alsace
 L'Est Républicain
 Le Journal de Saône-et-Loire
 Le Républicain Lorrain
 Vosges Matin

CERTIFICATION ET LABEL

ABONNEMENT : OFFRE 100% NUMÉRIQUE

Toute l'information locale du progrès.fr à partir de 2€ sur ordinateur, tablette et smartphone

J'en profite

AIN
 Oyonnax et Haut Bugey
 Lons-le-Saunier et sa région
 Bourg et ses environs
 Bresse et Val de Saône
 Champagne et sa région
 Plaine de l'Ain / Côte d'Or
 La Dombes

JURA
 Lons-le-Saunier et sa région
 Bresse et sa région
 Champagne et sa région
 Saint-Claude et sa région
 Dole et sa région
 Triangle d'Or

RHÔNE
 Lyon Métropole
 Villeurbanne et Caluire
 Villefranche et Beaujolais
 Tarare et sa région
 Monts du Lyonnais
 Ouest Lyonnais
 Est Lyonnais
 Sud Lyonnais
 Val de Saône

HAUTE-LOIRE
 Le Puy en Velay et sa région
 Saint-Etienne
 Couronne région
 Roanne et le Pays
 Yssingeaux et sa région
 Monistrol et sa région

LOIRE
 Saint-Etienne Métropole
 Saint-Etienne
 Couronne région
 Roanne et le Pays
 Yssingeaux et sa région
 Monistrol et sa région
 Ondaine et sa région
 Le Forez
 Le Gier et sa région
 Le Pilat

Voir toutes les communes | **Nos flux RSS**



RHÔNE
Porté disparu à Grandris, le motard belge s'était endormi dans une station essence



14:18 vu 814 fois

EDITION ABONNÉ

- AIN**
 Oyonnax et Haut Bugey
 Ambérieu et Bas Bugey
 Bourg et ses environs
 Bresse et Val de Saône
 Plaine de l'Ain / Côtière
 La Dombes
- JURA**
 Lons-le-Saunier et sa région
 Bresse et sa région
 Champagnolle et sa région
 Saint-Claude et sa région
 Dole et sa région
 Triangle d'Or
- HAUTE-LOIRE**
 Le Puy en Velay et sa région
 Courronne
 Yssingeaux et sa région
 Monistrol et sa région
- LOIRE**
 Saint-Etienne Métropole
 Roanne et le Pays
 Roannais
 Ondaine et sa région
 Le Forez
 Le Gier et sa région
 Le Pilat

Voir toutes les communes | Nos flux RSS

ABONNEMENT : OFFRE 100% NUMÉRIQUE

Toute l'information locale du progrès.fr à partir de 2€ sur ordinateur, tablette et smartphone

J'en profite

AVIS DE DÉCÈS ANNONCES
 libra memoria lookaz

Le Progrès : histoire du journal
 Votre avis nous intéresse : devenez journaliste
 Archives antérieures à 2009
 Charte de modération des commentaires
 Foire aux questions (FAQ)

AUTRES SITES D'INFO RÉGIONALE
 L'Alsace
 Le Bien Public
 Le Dauphiné Libéré
 Les Dernières Nouvelles d'Alsace
 L'Est Républicain
 Le Journal de Saône-et-Loire
 Le Républicain Lorrain
 Vosges Matin

CERTIFICATION ET LABEL
 ACPM Digital Ad Trust Display



Retour vers le site

- GESTION D'ABONNEMENT >
- CONTACTS >
- INFORMATIONS LÉGALES >
 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
 - INFORMATIONS LÉGALES
- POUR SORTIR >

Mentions Légales - leprogres.fr

CNIL

Ce site respecte votre vie privée, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, cliquez ici.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

ISSN 2102-6807

CRÉDITS

Directeur général et Directeur de la publication: **Pierre Fanneau**

SIÈGE SOCIAL

Le Progrès
La Confluence
4 rue Monrochet
69002 Lyon
Tél. : 04 72 22 23 23

GROUPE PROGRES S.A.

SA au capital de 219 446 490 €
Principal actionnaire : SIM (99,99%)
321 263 683 RCS LYON

CONTACT

lprwebmaster@leprogres.fr

HÉBERGEMENT

Euro-Information
4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

RÉALISATION

Le Progrès
Service multimédia

MENTIONS DE DROITS RÉSERVÉS

En vous connectant à ce site édité par Le Progrès, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un usage strictement personnel des données, informations ou contenu auquel vous accédez.



- INFORMATIONS LÉGALES
 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
 - INFORMATIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
- POUR SORTIR >

CNIL
Ce site respecte votre vie privée, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, cliquez ici.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
ISSN 2102-6807

CRÉDITS
Directeur général et Directeur de la publication: Pierre Fanneau

SIÈGE SOCIAL
*Le Progrès
La Confluence
4 rue Monarochet
69002 Lyon
Tél : 04 72 22 23 23*

GROUPE PROGRES S.A.
SA au capital de 219 446 490 €
Principal actionnaire : SIM (99,99%)
321 263 683 RCS LYON

CONTACT
lprwebmaster@leprogres.fr

HÉBERGEMENT
Euro-Information
4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

RÉALISATION
Le Progrès
Service multimédia

MENTIONS DE DROITS RÉSERVÉS
En vous connectant à ce site édité par Le Progrès, vous accédez à un contenu protégé par la loi, notamment par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur n'autorise qu'un usage strictement personnel des données, informations ou contenu auquel vous accédez, limité à un enregistrement temporaire sur votre ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation est soumise à notre autorisation expresse préalable.

En poursuivant votre visite de ce site vous acceptez de respecter les restrictions ci-dessus.
Droits de reproduction et de diffusion réservés. Copyright Le Progrès.





Google



https://c.leprogres.fr/home-69-edition-lyon-metropole/2019/09/30/la-boulette-de-la-metropole-de-lyon-qui-envoie-visiter-la-demeure-du-chaos

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ? Sites suggérés

Connexion

Gmail Images

Google



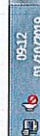
Recherche Google

J'ai de la chance

France

Publicité Entreprise À propos Comment fonctionne la recherche Google ?

Info consommateurs Confidentialité Conditions Paramètres



09:37 01/10/2019



RHÔNE - POLITIQUE La Métropole fait la promo de la Demeure du Chaos avec laquelle elle est en conflit depuis 20 ans

Le maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or s'est offusqué ce lundi matin de la présence du "muséc", avec lequel elle est en conflit depuis 20 ans, dans la programmation officielle des Journées du patrimoine.

Vu 15396 fois | Le 30/09/2019 à 11:24 | mis à jour à 19:17 | Réagir (17)



VOUS AVEZ AIMÉ CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !

Twitter

ENVOYER À UN AMI

IMPRIMER

- Tags de l'article
- RHÔNE - LYON MÉTROPOLE LYON
 - RHÔNE 69 ACTU 69
 - FAITS-DIVERS - JUSTICE POLITIQUE
 - ACTUALITÉ A LA UNE RHÔNE ACTU
 - DERNIÈRES MINUTES A LA UNE
 - RHÔNE - VAL DE SAÔNE
 - SAINTE-ROMAIN-AU-MONT-D'OR INSOLITE
- A LIRE AUSSI



Le Progrès
Les propriétés magiques de l'eau dans les
cristallinités





J'ignorais cette astuce ! Incroyable !
 Tous les articles

Outbrain



La mention de la « Demeure du Chaos », musée d'art contemporain à ciel ouvert, dans le programme officiel de la Métropole de Lyon, pour les Journées du patrimoine des 21 et 22 septembre derniers, n'a pas été du goût de tous les habitants de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

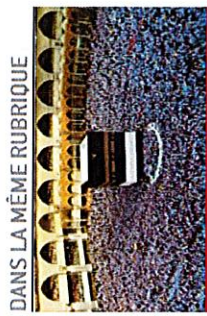
Le maire de cette commune de 1.200 habitants, Pierre Curtelin, a fait part, au conseil de la Métropole, ce lundi matin, de « l'incompréhension » de ses concitoyens à propos de « cette maison du Chaos qui sévit au milieu du village depuis 1999 ».

« Hors la loi »

« Vous avez mis en valeur une personne hors la loi ! » a-t-il lâché, avant de rappeler que « la métamorphose, sans permis de construire » de l'ancienne maison en pierres dorées, « a été faite en contradiction avec les règles du plan local d'urbanisme » voté... dans cette même enceinte.

« Il faut respecter les élus que nous sommes ! » a également lâché Pierre Curtelin, avant d'en appeler à l'aide du président de la Métropole. Car « les décisions de justice qui ont condamné le propriétaire à remettre les lieux en l'état, sous astreinte, aujourd'hui évaluée à 850.000 euros » ne sont pas respectées, explique le maire de Saint-Romain.

Pire, « le propriétaire fait de la provocation en continuant de commander de nouveaux éléments »



DANS LA MÊME RUBRIQUE
 Pèlerinage à la Mecque annulé: elle se retrouve escroquée

RHÔNE - AIN
 Bus express entre Trévoux et Lyon : place à la concertation publique

LYON
 Saut mortel à la Part-Dieu: les doutes d'une mère

TOUTS LES ARTICLES



Pire, « le propriétaire fait de la provocation en continuant de commander de nouveaux éléments » poursuit l'élu.

« Erreur des services »

S'agissant du programme officiel, « c'est une erreur des services de la Métropole », lui répond David Kimmel, dans ses petits souliers. Le président de la Métropole précise par ailleurs en avoir appelé au Préfet pour le volet judiciaire et les règles applicables à un établissement recevant du public.

LA RÉPONSE DE THIERRY EHRMANN

Thierry Ehrmann le fondateur de la Demeure du Chaos n'aura pas été long à réagir à cette polémique. Et dans un droit de réponse qu'il a fait parvenir dans l'après-midi, il estime qu'il n'est en rien hors la loi. Voici son point de vue.

« Vous présentez à tort La Demeure du Chaos, comme faisant l'unanimité contre elle alors qu'en réalité, le corpus d'œuvres d'art que j'ai réalisées depuis 20 ans, n'est en rien. La déconstruction d'une maison en pierres dorées, encore moins un relais de diligence mais bel et bien un Musée d'Art Contemporain connu dans le monde entier. Dans cet article, vous reproduisez les propos de Monsieur Pierre Curtelin qui me décrit comme une personne « hors la loi » par le fait que je n'aurais pas exécuté les termes du jugement de la Cour d'Appel de Grenoble. Je tiens à vous indiquer que je ne suis pas hors la loi et vous communique les principales procédures diligentes contre d'une part M. Pierre Curtelin, représentant la Commune de Saint-Romain-Au-Mont-d'Or, d'autre part l'État Français.

En effet, voici les procédures en cours devant la Cour d'Appel de Grenoble :
- 4 requêtes en contestation de titres de recouvrement (titre de perception, mise en demeure de payer) déposées le 31 janvier 2019, 17 juillet 2019, 11 septembre 2019 et 20 septembre 2019 au titre de l'article 711 du CPP.

retrouve escroquée

RHÔNE - AIN
Bus express entre Trévoux et Lyon : place à la concertation publique

LYON
Saut mortel à la Part-Dieu: les doutes d'une mère

TOUS LES ARTICLES



eshop.wurth.fr



payer] déposées le 31 janvier 2019, 17 juillet 2019, 11 septembre 2019 et 20 septembre 2019 au titre de l'article 711 du CPP,

- Une plainte avec constitution de partie civile pour escroquerie au jugement, sur le fondement de l'article 313-1 du Code Pénal, déposée le 31/05/17, devant M. Le Doyen des Juges d'instruction de Paris,
- Une plainte pour concussion, sur le fondement des articles L465-3-2, L465-1 du code monétaire et financier et 432-10 du code pénal déposée Je 26/09/2019, au Parquet de Lyon, suivie d'une constitution de partie civile, selon les règles du CPP,
- Recours accepté devant le Haut Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies réalisé le 21 novembre 2017 de Thierry Ehrmann contre l'État Français.>



Newsletters

Chaque matin, recevez toute l'actualité de votre département par mail.

Inscrivez-vous gratuitement

LES BONNES TABLES LYONNAISES DU PROGRES



JOURNAL EN NUMÉRIQUE

Télécharger l'édition de Lyon - Villeurbanne - Caluire



TÉLÉCHARGEZ VOTRE ÉDITION EN NUMÉRIQUE

tikamoon

Sophie MAJOU



A LIRE AUSSI



Femme Actuelle
Jacques Chirac : l'ex-man' de sa fille Claude Chirac ne se serait pas suicidé



GMF Assurances
Vous êtes pompier ? Découvrez 7 exercices simples pour garder la forme



Peugeot
GRAND SUV PEUGEOT 5008, bénéficiez de la Prime Génération de 4 000€.





PURE SANTE INFO

Cette invention oubliée soulage les douleurs articulaires (faites ceci chaque soir)



CITROËN

Reprise + 3 000 € : découvrez Citroën C4 Cactus



LE PROGRES

Rhône - L'histoire du jour. Juliéna : le viticulteur est hospitalisé, des bénévoles...



LE PROGRES

FAITS DIVERS. Miss France 1990 tuée dans un accident de la route



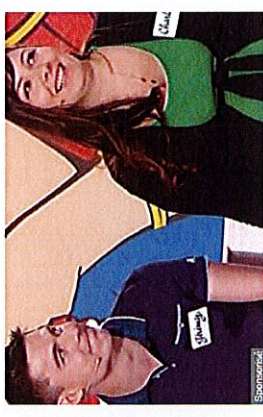
WWW.BJP-PUBLICITE.COM

Les entretiens de Caluire-et-Cuire : 2 jours pour parler citoyenneté



SECURITYSAVERS.ORG

Découvrez l'astuce simple qui protège votre ordinateur gratuitement



LES TOP VIDEOS DU MOMENT

Malaise sur le plateau des Z'Amours ! Cette candidate a choqué tout le monde à cause de...

Tags : RHÔNE - LYON MÉTROPOLE - LYON - RHÔNE 69 - ACTU 69 - FAITS-DIVERS - JUSTICE - POLITIQUE - ACTUALITÉ - A LA UNE RHÔNE - ACTU - DERNIÈRES MINUTES - A LA UNE - RHÔNE - VAL DE SAÔNE - SAINT-ROMAIN-A-MONT-D'OR - INSOLITE



Reproduction interdite - Vous avez une info ? Ecrivez-nous : profilrouge@leprogres.fr

VOS COMMENTAIRES (17) REAGIR CHARTE DE MODERATION

valeurs et chez nous ont interdit les volets blancs et les vérandas sous prétexte d'église classée. Le 30.09.2019 | 20h01 | albr3 SIGNALER UN ABUS

et oui billou tout n'est pas toujours très juste, on démolit des pavillottes au bord de l'eau des maisons sur le littoral et on 'visite' un taudis va comprendre charles!! et le plus fort c'est que le premier magistrat de la commune si on comprend bien a maintenant la Métropole contre lui, finalement je vais plus rien demander et je ferai ma façade comme je l'entenda, après tout on peut citer l'exemple! Le 30.09.2019 | 19h09 | ludy69 SIGNALER UN ABUS

aberrant on nous demande toujours de l'argent pour restaurer de monument sois disant historique le monsieur ne demande rien a personne changes vos lois a la con faite voter les abitant de la comune sa a eux de decider pas au maire Le 30.09.2019 | 18h42 | SAKAL7 SIGNALER UN ABUS

@nico7863 ...oui...c'est vrai aussi...vous n'avez pas tort également, en fait j'ai trouve moche, mais c'est vrai que ça attire du monde....Bon en fait je suis un peu partagée entre vous tous !... Et il faut lire sur mon premier commentaire : je t'ai visité, pardon !... Le 30.09.2019 | 17h13 | La vraie Lyonnaise SIGNALER UN ABUS



Une véritable oeuvre d'art qui liste tous les stigmates de notre époque. Le 30.09.2019 | 16h50 | DICKT SIGNALER UN ABUS

SE CONNECTER Pour accéder à votre espace personnel, vous devez fournir un identifiant et un mot de passe. EMAIL [input type="text"] [input type="password"] OK





A LA UNE EN CE MOMENT



ACCIDENT
Incendie à Rouen: deux plaintes, des fausses informations et une autre usine Seveso à l'arrêt

09.02 vu 4757 fois



LYON
Saut mortel à la Part-Dieu: les doutes d'une mère

EDITION ABONNÉ

06.30 vu 4733 fois



LOIRE
Le maire de Montbrison se fait injurier et cracher dessus en public

30/09/19 vu 49028 fois



HOMMAGE
Des Invalides au cimetière du Montparnasse, l'ultime adieu à Jacques Chirac

30/09/19 vu 7013 fois





30/09/19



HOMMAGE

Des Invalides au cimetière du Montparnasse, l'ultime adieu à Jacques Chirac

30/09/19

AVIS DE DÉCÈS **ANNONCES**
 libra memoire **lookkaz**

Le Progrès : histoire du journal
 Votre avis nous intéresse - devenez panfiliiste
 Archives antérieures à 2009
 Charte de modération des commentaires
 Foire aux questions (FAQ)

AUTRES SITES D'INFO RÉGIONALE
 L'Alsace
 Le Bien Public
 Le Dauphiné Libéré
 Les Dernières Nouvelles d'Alsace
 L'Est Républicain
 Le Journal de Saône-et-Loire
 Le Républicain Lorrain
 Vosges Matin

CERTIFICATION ET LABEL
 DIGITAL AD TRUST
 ACPM Digital Ad Trust Display

ABONNEMENT : OFFRE 100% NUMÉRIQUE

Toute l'information locale du progrès.fr à partir de 2€ sur ordinateur, tablette et smartphone

J'en profite

PROTECTION DES DONNÉES **Publicité** **Contacts**

- | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>AIN
 Oyonnax et Haut Bugey
 Ambérieu et Bas Bugey
 Bourg et ses environs
 Bresse et Val de Saône
 Plaine de l'Ain / Côteire
 La Dombes</p> | <p>JURA
 Lons-le-Saunier et sa région
 Bresse et sa région
 Champagnole et sa région
 Saint-Claude et sa région
 Dole et sa région
 Triangle d'Or</p> | <p>RHÔNE
 Lyon Métropole
 Villeurbanne et Caluire
 Villefranche et Beaujolais
 Tarare et sa région
 Monts du Lyonnais
 Ouest Lyonnais
 Est Lyonnais
 Sud Lyonnais
 Val de Saône</p> | <p>HAUTE-LOIRE
 Le Puy en Velay et sa région
 Yssingeaux et sa région
 Monistrol et sa région</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Voir toutes les communes | **Nos flux RSS**